

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B017-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B017

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à une mission d'étude d'insertion urbaine et de circulation d'un transport en commun en site propre (n° 13M037)

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_04

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à une mission d'étude d'insertion urbaine et de circulation d'un transport en commun en site propre (n°13M037)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Pays d'Aix est l'une des composantes essentielle de la stratégie communautaire d'amélioration des conditions de déplacements sur le territoire.

Par délibération n° 2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général du BHNS reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix en Provence.

Par délibération n° 2012_B390 du 8 novembre 2012 le Bureau communautaire a approuvé la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, entre L'Etat, L'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et la Communauté du Pays d'Aix.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de la mission d'étude d'insertion urbaine et de circulation du BHNS ligne B, dont l'objectif est de concevoir le meilleur scénario d'aménagement possible pour ce projet à un niveau de détail suffisant pour guider les phases ultérieures de concertation et de maîtrise d'œuvre.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

La consultation porte sur une mission d'étude d'insertion urbaine étude circulation du BHNS ligne B.

Elle a pour objet de définir les études d'insertion du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B « ligne B Est / Ouest» (La Mayanelle – Val Saint André) à réaliser sur le territoire et pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence.

Si le tracé de cette ligne est défini, les principes et scénarii d'aménagement des tronçons ou carrefours doivent être conçus ou affinés à la lumière des études urbaines et de circulations qui font l'objet du présent marché. Ces études préalables doivent permettre l'écriture d'un programme de maîtrise d'œuvre de l'opération.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché est conclu à prix global et forfaitaires, révisable.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Il sera conclu pour la durée nécessaire à la réalisation totale du projet qui est estimée, à titre indicatif, à 24 mois.

Estimation du marché :

L'estimation annuelle est de 300 000 euros HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres restreint qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à candidatures a été adressé le 25/06/2013 aux journaux suivants : J.O.U.E, B.O.A.M.P, Le Moniteur et La Provence, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 26/07/2013 à 16 h 00.

La recevabilité des candidatures était examinée en application des articles 44, 45 et 52 du Code des marchés publics.

Les critères de sélection des candidatures étaient :

1/ la capacité financière pondérée à 5%, apprécié au regard du chiffre d'affaire moyen de tous les membres du groupement sur les trois dernières années du groupement

Il était exigé pour le candidat individuel ou le cas échéant pour le groupement, un chiffre d'affaire minimum moyen sur les trois dernières années de 500 000 €.

2/la capacité technique et professionnelle pondérée à 95%:

a/ en matière de projets urbains de complexité ou d'importance équivalente à la présente mission (35%)

b/ en matière de projets de lignes de transports en commun urbain en site propre de complexité ou d'importance équivalente à la présente mission (30%)

c/en matière d'études de simulations dynamiques de trafic de complexité ou d'importance équivalente à la présente mission (25%)

d/en matière de médiation sur des projets urbains avec concertation publique de complexité ou d'importance équivalente à la présente mission (10%).

La Commission d'Appel d'Offres devait retenir à minima 5 candidats et au maximum 6 candidats.

Sur la base de ces critères, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 octobre 2013, a sélectionné les 6 groupements candidats suivants pour la phase II de la procédure :

N° 1. Mandataire: INGEROP (BE ingénierie)- STOA (Architecte)- Horizon Conseil (BE transports)

N° 3. Mandataire: TTK (BE spécialisé infrastructures transports)- B. Remoué et Associats (BRA) (architecture urbanisme) - PTV (bureau d'études trafic et mobilité)

N° 4. Mandataire: Verdi Ingénierie Méditerranée (BE ingénierie aménagement) - HetR (Paysage - Architecture - projet urbain)

N° 7. Mandataire: Systra (Ingénierie Transports) - Ilex (urbanisme paysage) - MVA (études de trafic)

N° 8. Mandataire: Richez Associés (architecture, paysage, urbanisme) - Transitec (BE mobilité) -

N° 11. Mandataire: Gautier + Conquet (Architecture, urbanisme paysage) - Arcadis (BE aménagement urbains - Infrastructures - VRD) - Arènes

Le 24 octobre 2013, une lettre de consultation a été adressée à chacun des candidats sélectionnés avec une date limite de remise des offres fixée au 5 décembre 2013 à 16 heures.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 janvier 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M037 **au groupement GAUTIER / CONQUET /ARCADIS / ARENES** pour un montant global et forfaitaire de **229.250,00 € HT.**

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 60 à 64;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M037 relatif à une mission d'étude d'insertion urbaine étude et de circulation d'un transport en commun en site propre attribué **au groupement GAUTIER / CONQUET /ARCADIS / ARENES** pour un montant global et forfaitaire de **229.250,00 € HT.**

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de d'investissement du budget de la CPA nature 2031 - Budget Annexe Transports Publics Urbains.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à une mission d'étude d'insertion urbaine et de circulation d'un transport en commun en site propre (n° 13M037)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014